

*Date de dépôt : 26 octobre 2009*

## **Rapport**

### **de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour le maintien de la mixité au collège et école de commerce Nicolas-Bouvier**

#### **Rapport de M<sup>me</sup> Sylvia Leuenberger**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions, sous la présidence de M. Roger Golay, s'est réunie les 22 juin et 31 août 2009 pour traiter de la pétition susmentionnée. L'excellent procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier.

#### **Rappel historique : de l'école supérieure de commerce au collège et école de commerce Nicolas-Bouvier**

L'école supérieure de commerce de Saint-Jean (ESC) a été inaugurée en 1964. Elle regroupait trois filières. L'une duale, la deuxième sous forme de diplôme en trois ans et la troisième avec maturité commerciale cantonale qui donnait accès à l'université.

En 1993, la maturité commerciale cantonale était transformée en maturité économique au même titre que les maturités du collège.

En 1996, avec la mise en place de la maturité à option suivant l'ordonnance du Conseil fédéral et la réglementation sur la reconnaissance des certificats de maturité (ORRM), l'ESC devint le collège et école de commerce de Saint-Jean et en 1998 le collège et école de commerce Nicolas-Bouvier. La maturité professionnelle est créée avec l'arrivée des HES. (Cf. en annexe les documents distribués par les pétitionnaires.)

Dès 2010, il est prévu de regrouper dans le même bâtiment les filières commerciales (apprentis en dual, apprentis à plein temps et maturité professionnelle). La maturité gymnasiale, elle, ne serait plus physiquement

dans ce bâtiment. « Car, au-delà de son application genevoise, la réforme de la formation commerciale s'inscrit dans un contexte plus large. Il s'agit d'un projet négocié à Berne par l'OFFT (Office fédéral de la formation et de la technologie), avec l'implication des partenaires professionnels. Dans le cadre de la rédaction de la future «ordonnance sur la formation commerciale de base CFC», ces derniers avaient pour modèle la formation duale, similaire à celle que l'on connaît dans l'apprentissage. Les écoles de commerce ont pourtant réussi à conserver la formation à plein temps. Mais de nombreux éléments de pratique professionnelle doivent être introduits dans leur enseignement, une modification de taille dans le contexte genevois. Genève se distingue en effet par le nombre d'élèves qui fréquentent l'école de commerce, là où leurs homologues romands pratiquent plus volontiers le système dual. La réforme apportant un point positif sur lequel tous s'accordent. Quand elle entrera en application, les élèves obtiendront un certificat fédéral de capacité (reconnu au niveau suisse), en lieu et place du diplôme actuel, qui n'aura plus de base légale fédérale. » (*Tiré d'un article de Benoit Perrier du journal « le Courrier » du 7 mai 2009.*)

**Audition des pétitionnaires : M<sup>me</sup> Eve Gobbi, enseignante, et MM. David Thomas et Simon Callegari, étudiants**

Les pétitionnaires expliquent que les étudiants ont rédigé cette pétition afin de soutenir la mixité au sein de leur collège. Cette mixité permet de tisser des liens et crée des structures parallèles dans lesquelles sont investis tant les collégiens que les étudiants de l'école de commerce. Il existe en l'occurrence à Nicolas-Bouvier une structure humanitaire qui a œuvré au Bénin et qui y a construit une école. En outre, différents projets réunissent également les élèves, comme le théâtre.

Tout cet équilibre disparaîtra si cette mixité est supprimée, ce qui serait catastrophique.

Cette mixité n'est certainement pas une solution de facilité pour les enseignants.

Les clivages entre les filières sont à éviter. Il est généralement convenu que l'école de commerce est inférieure au collège, une idée contre laquelle il faut lutter. Cette mixité permet justement de gommer ce préjugé.

L'enseignante remarque que les cours vont en outre être remaniés. Les 4 heures de français vont être remplacées par 2 heures. Elle pense qu'il faut également défendre la culture générale.

La quasi-totalité des élèves et le corps enseignant soutiennent cette pétition. Il faut sau vegarder ce qui existe pour les plus jeunes qui viendront après eux.

Les pétitionnaires disent que le DIP ne s'est pas manifesté, mais que la rentrée s'est déroulée comme convenu.

### *Questions des commissaires*

A la q uestion de connaître les ar guments évoqués pour modifier la structure actuelle, les pétitionnaires répondent que le collègue a entendu parler de ce projet, raison pour laquelle l'association des maîtres a approché le DIP afin de l ui demander des détails. Ils pensent qu'un grand nombre de professeurs vont disparaître au t ravers de cette restructu ration (histoire, géographie, ...). Les enseignants sont donc inquiets de leur devenir puisque ces modifications sont prévues en 2010. Ce flou entraîne une dégradation de l'ambiance.

Une commissaire déclare que le Gra nd Conseil a v oulu privilégier les formations professionnelles. Elle demande ensuite quelles sont les différences entre les deux filières. Elle ajoute que cette pétition est en fin de compte préventive. Elle signale en outre que l'audition évoque la structure des cours, alors que la pétition ne parle que de la mixité.

Un pétitionnaire précise qu'il faut trois ans et un stage dans une entreprise afin d'obtenir sa maturité professionnelle. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une maturité gymnasiale.

Cette maturité permet soit de rentrer sur le marché du travail, soit d'intégrer une HEG.

Au fait que 95% des gens trouvent du travail à l a sortie de cet te formation, il est mentionné qu'il est toutefois très difficile de trouver des places de stage. La m aturité gymnasiale à options permet de c hoisir un certain nombre de branches à côté des branches obligatoires. La maturité se déroule en quatre ans.

Une commissaire demande quels seraient les av antages pour scinder les deux filières.

La réponse est qu'il y a surto ut des questions économiques. La filière gymnasiale diminue puisque la maturité professionnelle existe à présent. Il serait regrettable de perdre la d ynamique qui existe dans cette éco le, la culture générale étant nécessaire pour tout le monde.

## **Audition de M. Daniel Pilly, directeur général de l'enseignement secondaire II postobligatoire**

M. Pilly remarque que rien ne changera pour les pétitionnaires. Effectivement, si une modification a lieu, elle se déroulera progressivement, permettant à chaque volée de finir là où elle a commencé. Il rappelle que la réglementation fédérale sur les écoles de commerce a changé et tend à faire de ces écoles de vraies écoles de métier. Les modifications sont à cet égard profondes, puisque cela implique l'introduction d'un enseignement de la pratique professionnelle dans les filières commerciales à plein temps. Il pense qu'il convient donc de parler de mixité entre les apprentis en voie duale et les apprentis en écoles de métier à plein temps. **Les normes fédérales vont imposer ces modifications à partir de 2010.**

Il sera donc nécessaire de prendre les décisions cette année afin de se coordonner avec ces nouvelles normes. La mixité entre écoles de commerces et collèges ne pourra subsister qu'à André-Chavanne, puisque le bâtiment est énorme. Pour être rationnel, il faudrait que les collèges aient près de 1000 élèves pour permettre d'offrir toutes les options spécifiques. A cet égard, Nicolas-Bouvier doit encore se mettre d'accord avec le collège Voltaire qui est voisin. Il est important de noter que l'association des enseignants du collège De-Staël demande exactement l'inverse que les pétitionnaires, soit la suppression de la mixité. Il mentionne que l'arbitrage est donc difficile. Il déclare encore que le département juge les arguments des pétitionnaires comme étant fort honorables, mais des considérations légales et rationnelles doivent être prises en compte. Une structure humanitaire comme celle qui existe à Nicolas-Bouvier ne dépend pas de la mixité. Dans les établissements mixtes, ce sont généralement les collégiens qui tiennent le haut du pavé et non les élèves de l'école de commerce. Il rappelle alors que la mixité existe également dans le canton de Vaud, mais que ce canton n'appliquera pas la réforme fédérale à fond, puisque l'accent sera gardé sur la filière maturité professionnelle, avec trois ans d'école et un an de stage, ce qui n'apporte qu'un changement modeste à la situation actuelle. Les problèmes de locaux diffèrent passablement entre les cantons de Vaud et Genève. Finalement, c'est le nombre de places d'apprentissage et la rationalisation des locaux qu'il faut prendre en compte à Genève.

### ***Concernant le manque d'information auprès des élèves***

M. Pilly répond que le projet de réforme a été présenté dans chaque école de commerce. Il est vrai que cette refonte pose un problème existentiel à un certain nombre d'enseignants puisque l'on passe d'un système général à un système professionnel. Il ajoute que ces enseignants ont le sentiment que l'école de commerce perd son âme alors qu'en réalité, elle la retrouve. Ces

élèves obtiendront un CFC qui pourra déboucher sur des études longues ou sur le marché du travail. Il rappelle encore que la maturité professionnelle donne accès à une haute école de gestion, ou même à l'université moyennant les examens de la "passerelle Dubs". Cela étant, il comprend le sentiment des enseignants.

Une commissaire remarque que cette mixité offre tout de même des perspectives futures. Si ce contact n'existait pas, les filières commerciales n'auraient pas de relation avec les autres. Elle se demande ensuite si un bilan sera fait à l'égard de l'expérience portant sur la mixité à Saint-Jean.

M. Pilly répond que le résultat objectif, c'est le résultat des élèves. Il semblerait en l'occurrence que les élèves de commerce de Nicolas-Bouvier ne soient en tous cas pas meilleurs que dans les écoles de commerce non mixtes. Cela étant, ces résultats sont fluctuants d'une année à l'autre. C'est la dynamique de la nouvelle école de commerce qu'il faut surtout prendre en compte. La mixité se crée surtout dans des associations, des chœurs ou à l'armée.

### ***Nombre d'heures de français***

La crainte d'une diminution des heures de français est reprise par une commissaire.

M. Pilly répond qu'il y a effectivement eu des craintes puisque la première mouture du programme était minimum, comparable aux cours professionnels des apprentis en dual. Mais maintenant, les cours de français seront maintenus à 4 heures (cela a été confirmé par M. Pilly téléphoniquement à l'auteur de ce rapport)

### ***Conclusion de la commission***

La commission est consciente de la qualité et de la valeur du combat des étudiants et des professeurs pour conserver la mixité de leur collège et du travail de collaboration entre les différentes filières pour la réalisation de projets humanitaires, notamment. Elle reconnaît l'importance de la mixité de filières regroupant des jeunes d'horizons différents pour un enrichissement commun, mais la commission est consciente des nécessités d'ordre supérieur (fédéral) de regroupement des filières commerciales. Elle estime que cela pourra aussi augmenter la qualité et la valeur des diplômes et maturités professionnelles délivrés et que les futures étudiants/apprentis pourront ainsi y trouver d'autres bénéfices. Elle reconnaît que, malheureusement, des préoccupations locales ne peuvent pas toujours l'emporter sur une vision d'organisation cantonale en réseau et par rapport à des exigences fédérales.

Ce sont les raisons pour lesquelles elle a procédé au vote suivant :

Renvoi au conseil d'Etat

En faveur : 3 (3 S)

Non : 7 (2 PDC, 1 R, 3 L, 1 MCG)

Abstention : 3 (2 Ve, 1 UDC)

Le Président passe ensuite au vote du dépôt de la pétition 1692 :

En faveur : 8 (1 Ve, 2 PDC, 1 R, 3 L, 1 MCG)

Non : 2 (2 S)

Abstention : 3 (1 S, 1 Ve, 1 UDC)

La commission vous propose, par conséquent, le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

## **Projet de loi (1692)**

### **pour le maintien de la mixité au collège et école de commerce Nicolas-Bouvier**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Nous, élèves des différentes filières du CEC Nicolas-Bouvier, avons appris avec inquiétude que de graves menaces pesaient sur notre établissement.

Nous sommes convaincu-e-s que la mixité :

- crée des liens entre les différents types d'élèves menant à la réalisation d'ambitieux projets d'établissement (groupe humanitaire, agenda 21, atelier théâtre, concours littéraire, etc.) ;
- favorise l'ouverture d'esprit et la richesse des échanges entre les élèves des diverses filières ;
- combat les préjugés qui peuvent exister entre les différentes formations ;
- permet de retrouver la même diversité à l'école que dans la société.

En conséquence, nous, élèves du CEC Nicolas-Bouvier, exigeons que soit garantie la mixité de manière durable dans notre établissement. Nous attendons donc des engagements clairs allant dans ce sens de nos autorités.

N. B. : 856 signatures  
*Comité des Elèves  
Association des Maîtres de  
Nicolas-Bouvier  
Rue de Saint-Jean 60  
1203 Genève*